



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROUEN METROPOLE
20 passage de la Luciline – Bâtiment l'Opensèn – CS 40641 – 76007 ROUEN Cedex 1

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE COUVERTURE ET DE BARDAGE D'UN BATIMENT INDUSTRIEL

Marché n° CCIRM-2026-MAPA-001

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Avis d'Appel Public à la Concurrence

Date d'envoi de l'avis à la publication : **Lundi 01 juin 2026**

Remise des offres

Date et heure limites de réception des offres : **Lundi 22 juin 2026 – 12h00**

I. Présentation de l'acheteur



1. Acheteur

**Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Rouen Métropole
(CCI Rouen Métropole)**



4-20 passage de la Luciline
CS 40641
76007 ROUEN Cedex 1



Site web :

<https://www.rouen-metropole.cci.fr/>
Profil acheteur (site de dématérialisation) :
<https://www.marches-publics.gouv.fr/>



Etablissement public national
SIRET : 130 021 751 00131



II. Présentation du marché

1. Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet les travaux de remplacement de couverture et de bardage d'un bâtiment industriel situé rue du Long Boël à Saint-Etienne-du-Rouvray (76 575).

Nomenclature européenne :

- **Nomenclature principale : 45261210-9 – Travaux de couverture**
- Nomenclature secondaire : 45262650-2 – Travaux de bardage

2. Allotissement



Prestations homogènes

L2113-10 CCP

3. Tranches



Le présent marché est décomposé de la sorte :

- Tranche ferme : Ensemble des prestations de base ;
- Tranche optionnelle 1 : Bardage simple peau.

R2113-4 à R2113-6 CCP

4. Prestations supplémentaires éventuelles



Le présent marché comprend deux prestations supplémentaires éventuelles **obligatoires** :

- PSE 1 : Remplacement des dispositifs d'évacuations des eaux pluviales ;
- PSE 2 : Réfection des dispositifs d'évacuations des eaux pluviales.

Les PSE constituent dans ce cadre des solutions **non cumulatives**. Chaque candidat devra obligatoirement répondre à ces dernières.

5. Forme du marché





Marché ordinaire traité à prix forfaitaires.

6. Durée du marché / Délais d'exécution

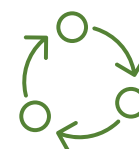
Le marché débute à compter de la notification (estimée courant juillet)







La durée du marché est confondue avec ses délais d'exécution.

Les délais d'exécution sont les suivants : 4 mois à compter de la notification, et ce comprenant la période de préparation de 2 mois.

7. Financement	
Fonds propres.	
8. Délais de paiement	
30 jours à compter de la date de réception de facture (sur CHORUS PRO)	R 2192-10 CCP
9. Avance	
5% (porté à 10% pour les PME) Option CCAG : B	R 2191-3 à R 2191-19
10. Facilités de paiement	
La délégation de paiement peut être mise en œuvre afin de permettre le règlement direct des fournitures aux fournisseurs du titulaire.	

III. Présentation de la procédure



1 Procédure		
Marché à procédure adaptée en raison de son montant.		L 2123-1 CCP R 2123-1 CCP
2 Conditions de participation		
Aucune forme de groupement n'est imposée		R 2142-22 CCP
Prestations réservées à une profession particulière		
Indication des noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché		
3 Dématérialisation du DCE		
Dossier de consultation à disposition sur le profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/		R 2132-1 à R 2132-5 CCP
	Pensez à vous identifier sur le profil acheteur (adresse courriel valide) pour être informés des éventuels compléments, précisions et rectifications.	

Il contient :



- ✓ Le présent règlement de consultation (RC)
- ✓ Un acte d'engagement valant CCAP
- ✓ Un cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- ✓ Un cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
 - Plan de toiture 01a
 - Plan de toiture 01b
 - Plan de toiture 02
- ✓ Un cadre de mémoire
- ✓ L'attestation de visite

4 Demande de renseignements administratifs et techniques

Les candidats peuvent demander des renseignements :

- Via le profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
- Avant **le lundi 15 juin 2026 – 12h00 (midi)**

Réponse de l'acheteur à l'ensemble des candidats maximum avant **le mercredi 17 juin 2026 – 17h00**

5 Modification au détail du dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit de modifier au détail le dossier de consultation :

- Via le profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
- Au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (soit le mercredi 17 juin 2026 – midi)



La réponse des candidats devra être formulée sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

6 Visite de site

Visite obligatoire sur RDV auprès de M. DILLARD : steve.dillard@normandie.cci.fr / 02 35 14 37 76 ou 06 77 95 71 72

7 Echantillons



Sans objet.

8 Durée de validité des offres

90 jours

IV. Dépôt des candidatures et des offres



1. Procédure dématérialisée



Les plis sont déposés par voie électronique sur le profil acheteur de la CCI : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

2. Copie de sauvegarde



La copie de sauvegarde est un « pli de secours », ouvert dans des conditions limitativement énumérées. Elle est facultative.

Elle peut être :

- Sur support physique (papier, clef USB...)
- Sous format électronique (plateforme distincte du profil acheteur, permettant l'horodatage qualifié eIDAS du dépôt, l'intégrité de la donnée, strictement limitée entre candidat et acheteur, permettant la délivrance d'AR)

Annexe 6 du CCP –
Art.2

3. Délais



Les plis sont déposés dans les délais annoncés en page de garde.

Le candidat reçoit un accusé réception de son dépôt.

Si le téléchargement se termine après la date et heure limite de remise des offres, le pli est considéré « hors délai ».

4. Format des documents

Les documents peuvent être transmis en format PDF, Microsoft Office (Word, Excel...), Open Office.

Les annexes financières (BPU, DPGF) sont obligatoirement transmises sous Excel ou tableur équivalent.

Les fichiers compressés doivent l'être au format .zip.

5. Nommage des fichiers

- Noms de fichiers courts (moins de 30 caractères)
- Pas d'espaces
- Pas de caractères spéciaux

6. Signature électronique

Au stade de remise des offres, la signature électronique n'est pas obligatoire.

Seul l'attributaire sera dans l'obligation de signer électroniquement son acte d'engagement, conformément aux exigences européennes (Niveau de sécurité RGS** ou eIDAS).

Formats XADES, PADES et CADES acceptés.

7. Assistance PLACE

En cas de difficultés techniques ou d'indisponibilité de la PLACE, veuillez contacter le service d'assistance en ligne dédié (Rubrique « Aide » du site <https://www.marches-publics.gouv.fr/>).

V. Contenu et appréciation de la réponse



1. Candidature



a- Contenu de la candidature

Lettre de candidature (imprimé DC1) :

- Présente clairement la composition du groupement
- Comporte la déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'est pas interdit de concourir à un marché public

L 2141-1 à L2141-5
CCP

L 2141-7 à L 2141-
10 CCP

Déclaration du candidat (imprimé DC2) :

- Comporte votre déclaration de chiffre d'affaires des 3 derniers exercices

R 2143-3-2° CCP



Ces 2 formulaires (DC1 et DC2) peuvent être remplacés par une DUME (Document Unique de Marché Européen)

Extrait d'immatriculation RCS ou répertoire des métiers (ou code SIRET à 14 chiffres)

Décret 2021-361
du 21/05/21

Attestation d'assurance en cours de validité (RC et RC Décennale)

Références



Le candidat n'est pas tenu de fournir les pièces ci-dessus si l'acheteur peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un système de stockage numérique gratuits (ex : la PLACE propose un coffre-fort électronique).

R 2143-13 CCP

Toutes les informations concernant les accès à ce système seront communiquées par le candidat.

« Dites-le-nous une fois ! »

Si les pièces listées ci-dessus ont déjà été transmises à l'acheteur lors d'une précédente consultation et sont toujours valables, le candidat peut le mentionner, en précisant l'objet du précédent marché et la date limite de remise des offres.

R 2143-14 CCP

b- Sélection des candidatures



L'absence de fourniture des pièces énoncées ci-dessus dans le délai imparti pourra conduire à l'élimination de l'offre.

R 2144-7 CCP

En cas de pièces absentes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou compléter leur dossier dans un délai imparti, identique pour tous (maxi 10 jours)

R 2144-2 CCP

➔ Après régularisation éventuelle, les candidatures ne seront pas admises si :

- Elles ne sont pas recevables
- Elles sont toujours incomplètes malgré la demande de régularisation
- Elles ne présentent pas les garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes

2. Offre

a- Pièces de l'offre

L'acte d'engagement valant CCAP (AE/CCAP)	<input type="checkbox"/>
Le cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)	<input type="checkbox"/>
Un mémoire technique, selon cadre de mémoire technique joint	<input type="checkbox"/>
Les fiches techniques des matériels proposés	<input type="checkbox"/>

b- Jugement des offres



Les offres inappropriées sont éliminées.	R 2152-1 CCP
Les offres inacceptables et irrégulières peuvent être régularisées, à condition qu'elles ne soit pas anormalement basses.	R 2152-1 CCP

Critères	Pondération
Prix	60 %
<i>Selon la formule : (Montant de l'offre moins disante / Montante de l'offre analysée) * 60</i>	
Valeur technique	40 %
Qualité des moyens humains et matériels affectés spécifiquement au marché	10%
Qualité de la méthodologie mise en œuvre pour la réalisation des travaux selon les contraintes du site	20%
Qualité des matériaux	10%

c- Négociation



L'acheteur se réserve le droit d'engager des négociations (par écrit exclusivement) avec les 3 candidats arrivés en tête de classement à l'issue d'une première analyse.

Il pourra toutefois décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

R 2123-5 CCP

d- Analyse des PSE



Les PSE constituent des solutions techniques alternatives non cumulatives.

Le pouvoir adjudicateur procédera à une analyse comparative des hypothèses suivantes :

- Offre de base + PSE1 ;
- Offre de base + PSE2.

Chaque hypothèse sera analysée au regard des critères de jugement des offres définis au règlement de consultation, incluant notamment la performance technique, les conditions d'exploitation et le coût global de la solution.

Le choix de la solution retenue sera effectué au regard de ces critères et de sa compatibilité avec l'enveloppe financière prévisionnelle du marché.

Le classement final des offres sera ainsi établi sur la base de la solution technique retenue par le pouvoir adjudicateur à l'issue de cette analyse comparative.



VI. Attribution du marché

Classement des offres



Les offres sont classées par ordre décroissant.

L'offre la mieux classée est retenue à titre provisoire.

Le candidat attributaire devra fournir sous un délai de **8 jours maximum** à compter de la demande de l'acheteur les pièces suivantes.

- | | | |
|--|--|-------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | L'acte d'engagement signé électroniquement | |
| |  <u>Veillez à la validité de vos certificats de signature électronique dès le dépôt de votre offre</u> | |
| <input type="checkbox"/> | L'attestation de régularité fiscale | R2143-7 CCP |
| <input type="checkbox"/> | L'attestation de vigilance (URSSAF / MSA selon l'entreprise) | R2143-7 CCP |
| <input type="checkbox"/> | Pour les entreprises de + de 20 salariés :
La Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) | R2143-7 CCP |
|  | Le non-respect de ces formalités dans le délai imparti pourra conduire au rejet de l'offre.
La même demande est alors faite au candidat suivant dans le classement des offres. | R2144-7 CCP |